

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

« L'E-MARMITE DES FAMILLES »

1. OBJET ET THÈME DU CONCOURS

Familles de France propose un concours consistant à réaliser une soupe (chaude ou froide, salée ou sucrée) composée de fruits et légumes de saison. Le concours est gratuit et ouvert aux adhérents des associations affiliées à Familles de France, sur présentation de leur carte d'adhérent 2020 à l'association locale, de tous âges, en équipe (minimum deux) et résidents en France (métropolitaine et DROM COM).

Sont exclus de ce concours, les bénévoles et les salariés d'association locale, de fédérations départementale et nationale.

2. DURÉE DU CONCOURS

Le concours débute le 13/11/2020 et prend fin le 01/12/2020 à minuit et sera exclusivement accessible par le réseau internet et voie numérique sur communicationweb@familles-de-france.org

Les résultats seront connus le 08/12 et seront repris dans le magazine le « Cercle des Familles » n°16.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- chaque membre de l'équipe (deux personnes minimum dont une majeure) doit communiquer une adresse électronique et postale valides,
- une seule contribution sera acceptée par équipe,
- les inscriptions et les informations demandées pour pouvoir participer au concours doivent être transmises uniquement par voie numérique sur l'adresse mail : communicationweb@familles-de-france.org,
- en cas de participation dans l'équipe d'un mineur, une autorisation parentale ci-jointe au règlement est demandée,
- une copie de la carte d'adhérent à l'association Familles de France locale est demandée et la fédération nationale vérifie l'adhésion 2020 auprès de celle-ci,
- le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation de l'équipe.

La participation multiple d'une équipe, quelle qu'en soit la forme, pourra entraîner sans préavis sa disqualification du concours. Dans ce cas, Familles de France considérera l'inscription comme nulle et ne tiendra aucun compte des réclamations s'y afférent. Par conséquent, aucune récompense ne pourra être attribuée à cette équipe.

Les participations seront annulées si elles sont incomplètes, erronées, illisibles, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement.

Seront donc notamment refusés tous messages et images :

- en contradiction avec les lois en vigueur,





- représentant un élément soumis à des droits de propriété intellectuelle, telle qu'une œuvre originale, une marque, un modèle déposé, etc.

Facebook ou Instagram se dégage de toute responsabilité en cas de contentieux et n'est aucunement lié à l'organisation du concours.

La fédération nationale Familles de France ne peut encourir une quelconque responsabilité en cas de force majeure ou d'évènement indépendant de sa volonté perturbant l'organisation et la gestion du concours.

4. COMMENT PARTICIPER

Pour participer au concours, il convient de remplir la fiche d'inscription (jointe au règlement).

Les renseignements demandés obligatoires sont les suivants :

- le nom d'équipe : nom de légumes ou fruits de saison (ex : « les p'tits choux »), appellation de terroir (ex : « la soupe de chez nous ») ou autres appellations,
- le nom, prénom, adresses électronique et postale, téléphone du responsable majeur de l'équipe,
- le nom, prénom, adresse électronique, adresse postale des autres membres de l'équipe,
- le nom choisi de la soupe composée,
- une photo de la soupe avec ou sans les marmitons ; possibilité d'y ajouter des éléments de décoration.

5. RÉCOMPENSE

Le nombre de likes permettra de départager les participants. Les 3 équipes qui auront reçu le plus grand nombre de likes seront les gagnantes du concours. Elles seront récompensées par une carte cadeau d'une valeur de :

- 150€ pour la première,
- 100€ pour la deuxième,
- 50€ pour la troisième.

6. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

- Pour participer au concours, les participants doivent obligatoirement fournir à la fédération nationale Familles de France certaines informations et données personnelles à savoir, notamment : nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale et numéro de téléphone des membres de l'équipe.
- Les données personnelles seront traitées avec des procédures strictement liées à la participation au concours.
- La finalité du traitement des données personnelles est l'administration du concours. Plus précisément, il s'agit de permettre à la fédération nationale Familles de France de contacter les gagnants du concours pour les informer du fait qu'ils ont gagné un prix, et pour fixer les modalités de leur remise, ainsi que pour gérer les demandes de renseignements et les réclamations.
- Conformément aux exigences légales imposées par la Loi et le Règlement général sur la protection des données (RGPD), la fédération nationale Familles de France ne conserve les données personnelles des participants que durant le temps raisonnablement nécessaire pour permettre l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles sont traitées.



- L'équipe de marmitons participante a le droit de retirer son consentement à tout moment. Le retrait du consentement ne remet pas en cause la licéité du traitement déjà effectué, fondé sur le consentement formulé avant ce retrait. Les données dont la communication est obligatoire pour participer au concours sont clairement identifiées. Par conséquent, les équipes participantes qui tireraient leur consentement sur le traitement des données les concernant avant la fin du concours reconnaissent renoncer à leur participation.

- La fédération nationale Familles de France s'engage à protéger les données à caractère personnel communiquées par les équipes participantes lors de leur participation et/ou obtenues ultérieurement de quelque manière que ce soit. Elle ne communique pas et ne fait pas commerce des données personnelles des participants.

- Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 dite « Informatique et Libertés », ainsi que le RGPD, sous réserve de justifier de son identité, toute équipe participante, dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression de ses données à caractère personnel.

Les participants peuvent envoyer leur demande à ce sujet à l'adresse suivante : communicationweb@familles-de-france.org avec le libellé :
Concours - Renseignements

7. DÉPÔT DU RÈGLEMENT ET LOI APPLICABLE

Le Règlement est librement consultable sur le site internet : <http://www.familles-de-france.org/fr>

Il peut en outre être communiqué par la fédération nationale à toute personne en formulant la demande expresse par mail à : communicationweb@familles-de-france.org avec le libellé :
Concours - Règlement

Toutes les stipulations contractuelles définies ci-dessus sont régies par le droit français. Tous litiges afférents au Règlement qui ne pourront être réglés à l'amiable, relèvent des tribunaux compétents désignés selon les dispositions du Code de Procédure Civile.

Toutefois, le participant est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

J'ai lu le règlement, et j'accepte de participer au CONCOURS PHOTO « l'e-Marmite des Familles ».

J'accepte que les photographies réalisées, le nom de l'équipe, le nom de la soupe composée, la ville et le département de résidence de l'internaute responsable majeur de l'équipe soient publiés sur le site internet, les réseaux sociaux et le magazine Familles de France.

Signature du responsable majeur de l'équipe